

COVID-19 : communiqué de presse du mardi 14 avril

Troyes Champagne Métropole (TCM) entreprend la distribution de 150 000 masques lavables à destination des habitants du territoire. Cette distribution s'échelonne sur plusieurs semaines afin de doter les habitants de notre territoire à partir de 10 ans.

Alors que la France est confinée depuis le mardi 17 mars, confinement prolongé jusqu'au lundi 11 mai lundi 13 avril par le Président de la République, Troyes Champagne Métropole (TCM) a engagé dès le 20 mars, en accord avec l'Agence Régionale de Santé du Grand Est et l'Etat, la commande et la distribution de masques chirurgicaux ou en tissu à destination des personnels de santé, commerçants, personnels des EHPAD et EMS, assistantes à domicile, agents, forces de l'ordre... afin de les protéger face au virus.

Pour lutter collectivement et plus efficacement contre le Covid-19 et en vue de préparer le déconfinement progressif, Troyes Champagne Métropole a décidé **en fin de semaine dernière, en concertation avec les maires de l'agglomération**, de doter de masques « lavables » les habitants de son territoire.

Un masque lavable textile, « alternatif » sera donné à chaque habitant de plus de 10 ans de notre agglomération.

La collectivité a décidé de distribuer des masques à partir de 10 ans car cet âge correspond à l'entrée au collège et à une autonomie suffisante pour mettre et enlever son masque seul.

150 000 masques textiles, lavables et réutilisables dits « alternatifs » ont ainsi été commandés à des fournisseurs locaux.

Les masques seront distribués **à partir du 22 avril et jusqu'au 7 mai en 3 tranches** selon les classes d'âge.

La distribution sera assurée par chaque commune de l'agglomération **sous la responsabilité des maires.**

La chronologie de distribution reste prévisionnelle car elle s'appuie sur des dates de livraison communiquées à l'instant T par les différents fournisseurs.

1er Tranche : Distribution aux plus de 50 ans à compter du 22 avril

Pour cette tranche, deux modes de distribution ont été retenues, un pour les plus de 70 ans et un pour les 50 à 70 ans.

- Pour les plus de 70 ans :

Pour préserver la santé des 22 700 habitants de plus de 70 ans, **une livraison en porte à porte** a été privilégiée. En complément, ce contact permettra de prendre des nouvelles de nos aînés tout en les sensibilisant sur le respect du confinement et des gestes barrières.

Préalablement à cette distribution en porte à porte, les plus de 70 ans des communes de l'agglomération de plus de 10 000 habitants seront contactés **à partir du 15 avril par téléphone**

en lien avec les différentes caisses d'Assurance Maladie. Ces appels permettront d'informer les plus de 70 ans sur la distribution en porte à porte du masque et de les rassurer sur la livraison directement sur leur lieu de vie par un élu et/ou un agent de la collectivité.

- Pour les 50 à 70 ans :

Un courrier sera envoyé pour toutes les communes. Il comportera un **coupon** pour venir récupérer son masque dans un équipement de proximité. Des dérogations seront possibles pour soulager les personnes les plus fragiles : le mandataire devant alors obligatoirement se présenter avec le coupon et la carte nationale d'identité du mandant, la procuration, et sa propre carte nationale d'identité.

Pour la Ville de Troyes, 6 équipements municipaux serviront à cette distribution dans les 6 quartiers de la Ville de Troyes (Centre-Ville, Marots, Chartreux, Sénardes, Vassaules, Point-du-Jour/Jules Guesde). La distribution sera réalisée par des agents et élus municipaux. Les différents lieux de distribution, qui seront probablement des COSEC seront communiqués dans les prochains jours comme les horaires.

2e tranche : Distribution aux plus de 40 ans à compter du 27 avril (sur les mêmes principes que les 50 à 70 ans, courrier, coupon, procuration, sites de distribution...)

3e tranche : Distribution aux plus de 10 ans -40 ans à compter du 4 mai (sur les mêmes principes que les 50 à 70 ans, courrier, coupon, procuration, sites de distribution...)

Un engagement dès le 20 mars

Pour rappel, dès le début de l'épidémie de COVID-19, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ont fait **l'acquisition de 350 000 masques chirurgicaux et équipements de protection**. Une commande gérée en accord avec l'Agence Régionale de Santé, distribuée par la Collectivité aux soignants, en première ligne dans la lutte contre le virus.

- Depuis le mercredi 25 mars, plus de **400 professionnels de santé de tout le département** (médecins généralistes, spécialistes, infirmiers et infirmières, sages-femmes, dentistes, laboratoires chargés d'analyse COVID) ont ainsi pu récupérer du matériel de protection (masques, gants, charlottes, lunettes, blouses, gel hydro-alcoolique), sous le contrôle de l'Ordre des Médecins et des Pharmaciens. Une permanence reste assurée tous les matins de 8h à 13h à l'Hôtel de Ville de Troyes (sur présentation de la carte professionnelle) afin de protéger au mieux ces professionnels.

- En parallèle, près de 40 000 masques ont été délivrés au Conseil Départemental de l'Aube, en accord avec l'ARS, pour doter les agents des EHPAD, des établissements pour personnes handicapées, d'aide à l'Enfance et les aides à domicile dont certaines sont venues les retirer à l'Hôtel de Ville de Troyes qui en assure la distribution.

- Par ailleurs, dans un souci de protection des **agents de terrain de la Ville de Troyes et de Troyes Champagne Métropole** qui garantissent la sécurité et la salubrité publique (police

municipale, collecte), des masques FFP3, c'est-à-dire des masques de protection réutilisables, ont été distribués. Des masques du même type ont également été mis à disposition des **forces de sécurité nationales** de la Police Nationale de Troyes et de la Gendarmerie de l'Aube qui n'en avaient pas été dotés, afin qu'ils poursuivent leurs missions essentielles.

- Vendredi 3 avril au siège de Troyes Champagne Métropole, **12 000 masques** issus d'une commande passée à l'entreprise L'Atelier d'Ariane ont également été distribués aux **communes de Troyes Champagne Métropole pour leurs agents engagés sur le terrain**.

- Enfin, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole ont assuré la distribution de masques en tissu à destination des **commerces et grandes surfaces alimentaires** de l'agglomération. **Près de 10 000 masques ont ainsi été distribués depuis le début du confinement**. Ces masques sont issus des ateliers troyens de l'entreprise Lacoste, dont le personnel s'est mobilisé pour permettre cette dotation.

Au final, à la date du vendredi 10 avril au soir, ce sont déjà 75 000 masques chirurgicaux qui ont été distribués par la plateforme Ville de Troyes/Troyes Champagne Métropole, auxquels s'ajoutent les 10 000 masques en tissu attribués aux commerçants de l'Agglomération.

A savoir

L'Association des Maires de France ayant proposé une commande groupée de masques « simples » chirurgicaux, Troyes Champagne Métropole centralisera les commandes passées par l'ensemble de ses communes-membres. Lundi 6 avril, ce sont ainsi **210 000 masques qui ont été commandés par TCM**. Ces masques doivent arriver entre la fin avril et la mi-mai sur la plateforme Ville de Troyes/Troyes Champagne Métropole déjà existante, avant d'être livrés dans chaque commune (TCM refacturant ensuite à chacune des communes).

Fourniture de masques chirurgicaux aux salariés des entreprises

Pour les masques chirurgicaux à destination des entreprises et des commerçants du territoire, deux plateformes sont opérationnelles : une de la région Grand Est et une de l'UPREN à Romilly-sur-Seine.

Aussi bien Troyes Champagne Métropole que CCI travaillent depuis plusieurs semaines sur une plateforme destinée à la livraison TPE du territoire, qui ont besoin de petite quantité de masques pour reprendre leur activité.

Par exemple, TCM vient de faire une commande de 50 000 masques à l'UPREN.

Distribution de solution hydro-alcoolique à destination des entreprises locales

Par ailleurs, afin de participer à la protection sanitaire des salariés des entreprises, Troyes Champagne Métropole, en synergie avec l'Union Patronale de la région de Romilly et Nogent, a mis en place, à la fin de la semaine dernière, **une plateforme de distribution de solution hydro-alcoolique (SHA) à destination des entreprises**, en s'appuyant sur des prestataires locaux engagés pour traverser au mieux cette période. Cette initiative a pour objectifs de protéger

VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

les salariés, d'accompagner le maintien d'activité économique, voire de favoriser sa reprise.

Cette plateforme permettant aux entreprises locales de passer commande de SHA fabriquée par une société implantée près de Romilly-sur-Seine et livrée de façon hebdomadaire par l'entreprise de transport et logistique TCP, basée à Saint-André-les-Vergers, est active. Les entreprises intéressées peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires sur ***www.tcp-troyes.com***

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr